



France Relance à Mayotte

Des concrétisations au 31 décembre 2020, plus de 20 millions d'euros déjà validés ou décaissés pour Mayotte

Dès 2020, France Relance à Mayotte, c'est 7 millions d'euros en plus pour le BTP, 426 jeunes accompagnés dans l'emploi, 12 millions d'euros pour le soutien des collectivités.

En 2021, l'industrie Mahoraise bénéficiera de 3,4 millions d'euros de baisse d'impôts de production, de manière pérenne.

Par ailleurs, l'Etat et le Conseil départemental de Mayotte discutent actuellement le contenu d'un accord de relance qui est en voie de finalisation. Dans ce cadre, l'Etat territorialise 85 millions d'euros de crédits de France relance au profit de Mayotte.

Enfin, pour mémoire, l'Etat a engagé à Mayotte en 2020 presque 200 millions d'euros de mesures d'urgence économique auprès des entreprises : le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) a permis de soutenir 467 entreprises mahoraises, pour un montant total de 75,05 millions d'euros, le fonds de solidarité a bénéficié à 6 100 entreprises mahoraises, pour un montant total de 94,9 millions d'euros, 17 406 salariés ont été concernés par une demande d'autorisation préalable (DAP) d'activité partielle, pour 8,9 millions d'heures demandées.

Par ailleurs, au 19 janvier 2021, 25,09 millions d'euros ont été versés dans le cadre des demandes d'indemnisation déposées par les entreprises.

Quelques exemples de concrétisation de France Relance à Mayotte dès 2020 :

- **Exemple #1 : France Relance c'est donner des perspectives aux jeunes Mahorais avec le plan « 1 jeune, 1 solution »**

- plus de **426 jeunes Mahorais ont bénéficié du « plan jeunes » en 2020**
 - dont 68 primes à l'embauche de 4 000 € financées par France Relance ;
 - dont 100 contrats d'apprentissage avec une aide de 5 000 euros ou 8 000 euros de France Relance ;
 - dont 258 emplois aidés (PEC et CIE), financés par France Relance.

- **Exemple #2 : France Relance c'est près de 3,5 millions d'euros d'acomptes déjà versés aux collectivités locales de à Mayotte** au titre de la garantie de leurs recettes fiscales, y compris les recettes d'octroi de mer, afin que les collectivités locales continuent d'agir en période de crise. C'est également **6,1 millions d'euros de dotation de soutien à l'investissement (DSIL) exceptionnelle** engagés pour accompagner les communes dans leurs investissements en 2020.



- **Exemple #3** : France Relance accompagne les entreprises mahoraises à l'export, ce qui est essentiel pour leur intégration dans leur espace régional.
 - **6 entreprises mahoraises ont bénéficié en 2020 des « chèques export » de France Relance** pour les encourager malgré le contexte sanitaire à continuer à prospecter à l'international.